

## **SESSION 1**

-ÉDÉRATION FRANÇAI

С

o Période de recevabilité des livrets 1 : du 9 janvier au 10 février 2023

Frais administratifs de la demande de VAE (obligatoire pour tout dossier déposé) : 120€

Attention, les dossiers incomplets ou reçus hors délai ne pourront pas être pris en compte.

o Résultats recevabilité : entre le 3 et le 7 avril 2023

### Pour les candidats sollicitant un accompagnement (voir page suivante) :

- o Date de réception du lien vers le module de FOAD : entre le 10 et le 14 avril 2023
- o Date limite de réception du dossier dans le cadre de l'accompagnement : 5 mai 2023
- o Retours et échanges avec l'accompagnateur : entre le 15 et le 26 mai 2023
- o Date de fin de l'accompagnement : 26 mai 2023

#### Pour tous:

- o Date limite de réception des livrets 2 (analyse de l'expérience) : le 30 mai 2023
- o Entretiens téléphoniques : entre le 19 et le 23 juin 2023
- Passage des demandes en jury plénier : 5 juillet 2023

## SESSION 2

o Période de recevabilité des livrets 1 : du 5 juin au 7 juillet 2023

Frais administratifs de la demande de VAE (obligatoire pour tout dossier déposé) : 120€

Attention, les dossiers incomplets ou reçus hors délai ne pourront pas être pris en compte.

o *Résultats recevabilité* : entre le 11 et le 15 septembre 2023

## <u>Pour les candidats sollicitant un accompagnement (voir page suivante)</u>:

- o Date de réception du lien vers le module de FOAD : entre le 18 et le 22 septembre 2023
- o Date limite de réception du dossier dans le cadre de l'accompagnement : 7 octobre 2023
- o Retours et échanges avec l'accompagnateur : entre le 16 et le 27 octobre 2023
- Date de fin de l'accompagnement : 27 octobre 2023

#### Pour tous:

- o Date limite de réception des livrets 2 (analyse de l'expérience) : le 6 novembre 2023
- o Entretiens téléphoniques : entre le 27 novembre et le 1er décembre 2023
- Passage des demandes en jury plénier : décembre 2023 (date à venir)



# ACCOMPAGNEMENT VAE CQP AESA PROGRAMME ET INSCRIPTION

La FFME propose un accompagnement à la rédaction du dossier "Partie 2 : Analyse de l'expérience" dans le cadre d'une demande d'obtention du CQP Animateur d'Escalade sur Structure Artificielle par la voie de la VAE.

Celui-ci n'est pas obligatoire ; c'est au candidat de solliciter cet accompagnement auprès de la FFME, s'il le souhaite et selon le calendrier joint.

Attention, bien que l'accompagnement permette d'aider le candidat à rédiger un dossier d'expérience pertinent, répondant aux attentes du jury, celui-ci ne pourra en aucun cas palier une expérience insuffisante ou trop éloignée de celle attendue dans le référentiel du diplôme.

• Publics	Personnes ayant reçu une attestation de recevabilité de
-----------	---

demande d'obtention du CQP AESA par la voie de la VAE datant

de moins d'un an

❖ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES Détailler les compétences et les prérogatives du CQP AESA

Fournir les outils méthodologiques nécessaires à la rédaction du

dossier Analyse de l'expérience Préparer à l'entretien oral obligatoire

❖ MODALITES PEDAGOGIQUES Module de Formation Ouverte A Distance

Accompagnement individualisé par le référent national CQP AESA

**❖ DUREE** 10 heures

★ TARIF
200 € (ce montant est éligible à un financement CPF -hors frais

administratifs)

Pour solliciter un accompagnement VAE, merci de renvoyer la fiche suivante à formation-pro@ffme.fr avant la date indiquée dans le calendrier

Nom:	Prénom :
Adresse email :	Tél:
Adresse postale :	

N° de recevabilité du dossier (indiqué sur l'attestation) :

Sollicite l'accompagnement de la FFME pour la rédaction du dossier "Partie 2 : analyse de l'expérience"

Fait à Le : Signature du candidat

